

DGO178

Départements des infrastructures subsidiées

Direction des Infrastructures sportives

INFRASPORTS

Votre contact : Anne DUPLAT, Directrice ff, ☎ 081/77.33.56, E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBSIDES
EN MATIERE DE PETITES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES

Acquisition

BASE LEGALE :

Toute demande de subsides s'inscrit dans le cadre du décret du 25 février 1999 modifié par le décret du 11 avril 2014 et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 09 juillet 2015.

Ceux-ci fixent les dispositions légales et réglementaires qui régissent la procédure applicable aux demandes de subventions relatives à des investissements en matière d'infrastructures sportives.

Ces dispositions sont explicitées dans la Circulaire 2011/1 du 01/04/2011

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR

Administration communale de :

Adresse :

Personne de contact :

N° de tél et/ou GSM :

Email :

Objet de la demande :

.....

Adresse du site sportif :

Dénomination de l'infrastructure et n° de téléphone :

.....

Propriétaire du site sportif :

Gestionnaire du site sportif :

CONSEILS

Infrasports se tient à la disposition des demandeurs qu'il souhaite conseiller et accompagner dans leurs démarches dès le stade de l'élaboration de l'avant-projet d'investissement, en vue de les orienter vers des projets de qualité, adaptés à leurs besoins.

Vos dossiers doivent être introduits à l'adresse suivante, **en un seul exemplaire** :

Service public de Wallonie – DGO1 ROUTES ET BATIMENTS

Infrasports

Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR

Téléphone : 081/77.20.00 – Fax : 081/77.38.88

E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

Adresse internet : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

COMPOSITION DU DOSSIER - DOCUMENTS A ANNEXER A VOTRE DEMANDE DE SUBSIDES

Contact sera pris directement avec l'Administration, avant même la signature du compromis de vente.

1. La promesse de vente.
2. L'estimation du bien établie par le receveur de l'enregistrement compétent ou le Comité d'acquisition d'immeubles, en distinguant le coût de l'immeuble et le coût du terrain.
3. Un plan coté des installations à acquérir.
4. Une esquisse d'avant-projet d'aménagement des biens à acquérir, comprenant une estimation des travaux
5. L'extrait de la délibération du Maître d'ouvrage approuvant l'acquisition et reprenant l'inscription budgétaire (montant + numéro prévu au budget de l'exercice en cours).
6. Une note de motivation reprenant de manière détaillée : les catégories d'utilisateurs, actuels et potentiels, de l'infrastructure ; la description des installations existantes ainsi que les objectifs poursuivis.
7. Un plan de la Commune avec l'indication de l'endroit de l'infrastructure (type extrait cadastral).
8. Une note explicative démontrant que toutes les mesures ont été prises afin d'assurer l'accessibilité des équipements admis à la subvention aux personnes à mobilité réduite.
9. Une attestation de la Banque mentionnant le n° de Compte IBAN.
N° de compte
10. Le formulaire relatif au cadastre des infrastructures sportives, dûment complété en ce qui concerne les renseignements propres à l'infrastructure concernée dans le dossier (pour les Provinces)

Une copie du formulaire cadastre **actualisée** et extraite de la base de données « Cadasport » (pour les Communes, RCA, Intercommunales).
11. L'infrastructure est équipée d'un DEA oui non. (Biffer la mention inutile)

Date et signature de la personne compétente pouvant engager le demandeur,

.....